

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil de Département du 6 novembre 2013**

**Présents :** S. Adam, M. Bérrar, A. Divay, E. Domingues, A. Fnidiki, M.S. Kaelin, J.M. Le Breton, D. Lebrun, D. Ledue, M. Stalin, E. Talbot.

**Excusés :** E. Dargent, G. Edouard, J. Juraszek, R. Lardé, S. Le Brozec, S. Nicolas, J.C. Sautet.

**Secrétaire de séance :** C. Guérard

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Informations**
  - 2- Vie du Département / crédits de fonctionnement et d'équipement**
  - 3- Relations Université/Lycées**
- 

### **Préambule**

#### **Nouvel intitulé de la Licence PMSI**

La décision prise par le Conseil de Département de Physique du 4 novembre (voir le compte rendu correspondant) a été transmise au Conseil de Gestion de l'UFR ST.

Les nouveaux intitulés de Master seront à transmettre pour 2015.

### **1- Informations**

Jean-Marie Le Breton communique aux membres du Conseil de Département les informations suivantes, suite aux Conseils de Gestion de l'UFR ST des 02/09, 23/09, 21/10 et 04/11.

#### **Postes EC : retour de la commission d'optimisation**

Demandes du Département de Physique :

- MCF 1281 (section 28) vacant suite au détachement de C. Bordel
  - poste demandé pour le GPM (profil modélisation en sciences des matériaux)
  - non validé par la commission, qui n'a validé aucun des postes vacants correspondant à un détachement ou une disponibilité
- MCF 1219 (section 30) vacant suite au décès de G. Martel
  - poste demandé pour le CORIA (profil diagnostic optique pour écoulements)
  - la commission s'est interrogée sur la nature du poste, qui pourrait être proposé pour un poste IGR, compte tenu du profil
  - la direction de l'UFR ST a argumenté pour un poste MCF

- à suivre
- MCF (section 28) demandé en création pour le LECAP
  - la commission a identifié un point faible (faible nombre d'étudiants en M1), mais également des points forts (recherche dans le cadre du laboratoire international, jurys en visioconférence, échanges d'étudiants)
  - le poste a été défendu par la direction de l'UFR ST
  - à suivre
- les deux autres postes demandés en création (Pr 28 et Pr 62) n'ont pas été validés par la commission

### Postes ATER

Deux demi-postes de Physique n'ont pas été pourvus. Un demi-poste (section 62) a été donné avec anticipation à la Géologie. La présidence de l'UR ne souhaite pas de réouverture au concours du second demi-poste (section 61). Demande a été faite à Mme Delamare pour utiliser ce demi-poste vacant pour la Biologie. L'UFR est en attente de la réponse.

### Missions enseignement

Pour l'ED SPMII, l'UR a accordé 10 missions enseignement aux étudiants de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. Il est rappelé qu'une seule mission sur 3 ans est accordée, ce qui exclut tout renouvellement. Ces missions se répartissent comme suit : 3 CORIA - 3 GPM - 1 LITIS - 2 LMRS - 1 SMS.

Les étudiants non contractuels (CIFRE, non financé ...) peuvent faire jusqu'à 64h d'enseignement par an sous forme de vacances.

### Délégation CNRS

Deux collègues du Département de Physique ont obtenu une délégation CNRS : Philippe Pareige (12 mois – 50%) et Didier Blavette (12 mois – 50%). Les heures d'enseignement correspondantes sont à assumer par le Département de Physique.

### Heures complémentaires

9341 hc ont été accordées à l'UFR ST pour 2013-2014. Ceci représente 6% de moins que le total d'heures complémentaires effectuées par l'UFR ST, qui était inférieur à l'objectif fixé par l'UR (10 600). La direction de l'UFR ST a par conséquent refusé de s'engager sur un total de 9341 hc, en rappelant à l'UR (qui justifie cette diminution en prenant en compte la fermeture de la prépa BCPST d'Evreux) les contraintes particulières liées à la situation de l'UFR ST (notamment son implication dans d'autres filières et les conséquences de l'ouverture possible de l'EsiTech).

*(\*) Denis Ledue transmet au Conseil de Département une question posée par Nicolas Lecoq sur la possibilité d'instituer une gestion pluriannuelle des services. Ceci permettrait à un enseignant en situation de sur- ou de sous-service une année, de compenser par un sous- ou un sur-service l'année suivante. La question sera posée à la Direction de l'UFR ST.*

### Primes/PRP

- Paiement des PRP individuelles (extrait du CG du 21/10/13) :  
L'enveloppe allouée à l'UFR ST pour l'année universitaire 2012-2013 est de 1100 heures. Cette enveloppe ne permet pas de payer la totalité des PRP-stages, puisque 1599,5 heures sont à rémunérer (2183,5 heures déclarées, dont 348 incluses dans les services et 236 à

reporter au plus sur les deux prochaines années). Afin de pouvoir payer au mieux l'ensemble des heures effectuées, le Conseil de Gestion a pris les décisions suivantes :

- pour les collègues en sous-service qui complètent leur service avec des PRP : les heures PRP en dehors du service seront transmises à l'UR et payées en appliquant une pénalité de 6 heures et un coefficient 1/2 pour les heures supplémentaires
- pour les collègues effectuant intégralement leur service : les 12 premières heures PRP seront intégralement payées et les heures supplémentaires seront payées en appliquant un coefficient 1/2 jusqu'à 36 heures ; au-delà de 36 heures, un coefficient 2/3 sera appliqué à l'ensemble des heures PRP.

*(\*) Les membres du Conseil font part de leur mécontentement concernant l'application de cette mesure.*

- Pour l'année 2013-2014, l'intégration des PRP-stage dans le service n'est pas définie de manière précise. L'UR n'a pas donné de réponse à la question posée par la direction de l'UFR ST.

- Enfin, l'UR a rappelé que la conversion prime/décharge entraîne la non-possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

### Enseignement

- L'UFR ST va progressivement mettre en place le logiciel ADE CAMPUS, qui permet d'avoir en ligne l'emploi du temps des étudiants et l'occupation des salles. Ce logiciel sera testé au second semestre 2013-2014. Les relais seront Laurence Marie-Barday à Mt St Aignan et Patricia Berenguer au Madrillet. Les responsables de filières ne devraient pas y avoir accès.

*(\*) Les membres du Conseil font part de leur inquiétude relativement à la gestion au quotidien des emplois du temps.*

- Affichage et saisie des notes : la loi interdisant la publication d'une liste de notes comportant les noms des étudiants, obligation est faite aux enseignants d'effectuer un affichage anonyme sous la forme d'une liste comportant les numéros de carte d'étudiant au lieu des noms. Par ailleurs, L'UFR ST va mettre en place durant l'année 2013-2014 la saisie en ligne des notes sur APOGEE qui permettra aux enseignants autorisés (par exemple les responsables d'UE) de rentrer directement les notes de contrôle continu, de TP et d'examen et donc de calculer la moyenne semestrielle. Les étudiants pourront alors consulter leurs notes via l'ENT.

- MCC et charte des examens : les dispositions suivantes sont intégrées aux MCC et à la charte des examens de l'UR.

- "En cas d'absence à un examen partiel, l'absence sera traitée comme une absence à un contrôle continu."
- Il ne sera plus possible d'organiser des examens en dehors des sessions d'examen.

*(\*) Plusieurs membres du Conseil s'interrogent sur l'application de cette disposition aux examens de M2. La question sera posée à la Direction de l'UFR ST.*

- L'obligation d'organiser deux épreuves de contrôle continu pour les enseignements dont le volume horaire est inférieur ou égal à 12 heures est supprimée.
- "L'absence injustifiée aux TP pendant l'année empêche l'étudiant de se présenter à la session de rattrapage, sauf dispositions particulières."
- Dans le cas d'une absence justifiée à une épreuve de contrôle continu, il est prévu, soit une épreuve de substitution, soit le calcul de la moyenne sur l'ensemble des épreuves obtenues sous réserve d'un minimum de deux notes, soit l'indication de la

mention "absent justifié" permettant à l'étudiant(e) concerné(e) de se présenter à la session de rattrapage.

- PEC (Portefeuille d'Expérience et de Compétences) : l'UR va mettre en place l'action PEC. Cette action est portée par le BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle). Le PEC est outil numérique destiné à l'étudiant (tout au long de sa formation) et au salarié (tout au long de sa vie professionnelle). Cet outil constitue une aide à l'orientation, à l'insertion professionnelle, et au retour à la formation. Il doit permettre à l'étudiant de valoriser son parcours de formation et son parcours professionnel en proposant un bilan de savoirs et de compétences et la construction d'un projet. Il sera accessible via l'ENT. Le BAIP estime que le PEC demande un investissement de l'étudiant durant la licence :

L1 : initiation à l'outil (1h30 de cours magistral)

L2 : mise en situation (6 à 8h de TP)

L3 : maîtrise de l'outil (6 à 8h de TP)

Le Conseil de Gestion a estimé que cette action n'a aucune légitimité à être intégrée dans les maquettes. Il a proposé de mettre en place un groupe de travail comprenant les représentants du BAIP et un enseignant par Département.

## **2- Vie du Département / crédits de fonctionnement et d'équipement**

### Recrutement :

Pauline Barbey (Licence Pro Chimie) a été recrutée sur le poste de Jean-François Roumovic, en CDD. Son activité est partagée entre l'enseignement (TP de Chimie en Licence, TP de Préparation à l'Agrégation de Physique) et la recherche (laboratoires GPM et CORIA).

### Filières d'enseignement :

Le bilan des ouvertures de filières est effectué. Un tableau donnant le nombre d'étudiants inscrits par filière sur les cinq dernières années est distribué. Toutes les filières du Département ont été ouvertes (sauf IBIOM). Les filières à faible nombre d'étudiants (L2-EEA, L3-Matériaux, M1-Incomat) ont pu être ouvertes moyennant quelques mutualisations.

Il est envisagé la création d'une licence « santé » dans laquelle IBIOM serait intégrée. Le dossier est en cours de construction. La Direction de l'UFR ST participe à son élaboration.

*(\*) Marie-Sylvie Kaelin précise que les Masters M2-PMSI-Incomat et M2-PMSI-EMME, qui apparaissent comme deux masters différents dans le tableau distribué, correspondent en réalité à un seul et même master.*

### Budget de fonctionnement

Tous les crédits attribués au Département de Physique ont été utilisés.

### Equipement

Les demandes d'équipement du Département de Physique sont examinées. Quatre demandes ont été reçues, qui sont détaillées sur le document distribué (avec un rappel sur les sept dernières années). Chaque demande est présentée. Une discussion est engagée pour classer ces demandes. Le classement suivant est retenu, à l'unanimité :

- 1- Centrale d'acquisition KIMO / Maxime Bélar / Licence Pro Domotique / 2392 €
- 2- Modules d'acquisition Agilent / Ivan Mény / L2-EEA et L3-EEA / 4306 €
- 3- Kit télécommunications optiques / Ammar Hideur / L2-EEA / ~ 11000 €
- 4- Vidéo pour kit optique / Ammar Hideur / L2-EEA et Fête de la Science / ~ 4000 €
- 5- Compresseur à air / Claude Rozé / L3-GSI, Physique et Mécanique / 25267 €

*(\*) Il est demandé à Ammar Hideur de séparer sa demande en deux parties (voir le classement ci-dessus) et de rédiger deux argumentaires séparés, en insistant sur l'aspect vulgarisation / Fête de la Science pour la partie vidéo.*

*(\*) Il est proposé à Claude Rozé de déposer sa demande dans le cadre du BQE.*

### **3- Relations Université / Lycées**

Deux actions sont engagées, dans lesquelles le Département de Physique est partie prenante :

- Forums des 21,22,26/11 et 03/12 organisés par l'UR (chargée de mission Sylvie Rasset)

Jeudi 21/11 - Madrillet : Denis Ledue (matin)

Jean-Marie Le Breton (matin et après-midi)

Vendredi 22/11 - Madrillet : Julien Réveillon (matin)

Jean-Marie Le Breton (matin)

Mardi 26/11 - Evreux : Denis Lebrun

Mardi 03/12 - Dieppe : Manon Bonvalet

Les contenus de ces journées restent à préciser. Ils sont en cours d'élaborations, en collaboration avec Elise Janvresse et les Départements de Mathématique et d'Informatique

- Journée Portes Ouvertes du samedi 8 février à Mt St Aignan et au Madrillet.

Les JPO seront organisées sur le site de Mt St Aignan. Il a été décidé d'organiser également des actions sur le site du Madrillet. Le contenu de cette journée est en cours d'organisation.

*(\*) Un appel à contributions sera lancé auprès des collègues du Département de Physique pour effectuer des interventions sous forme de mini-cours.*

Saint-Etienne du Rouvray le 6 novembre 2013

Jean-Marie LE BRETON